

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1305

présenté par

M. Larive et les membres du groupe La France insoumise

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	30 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	30 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Nouvelle ligne de programme ( <i>ligne nouvelle</i> )	0	0
<b>TOTAUX</b>	30 000 000	30 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence l'amendement n°, le présent amendement vise à abonder les ressources du Fonds de développement de la Vie associative (FDVA) par une réaffectation des crédits supplémentaires demandés en faveur du Service national universel (SNU) dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021. L'investissement de ressources croissantes dans le déploiement de cette expérimentation

se révèle inopportune alors que les premiers enseignements de la préfiguration organisée en 2019 montre le manque d'adhésion à ce dispositif, les lourdeurs de son organisation voire son caractère redondant par rapport à d'autres cadres d'apprentissage des valeurs communes et du sens de l'engagement.

Aussi, dans les conditions imparties par la LOLF à l'exercice du droit d'amendement, il est proposé de diminuer les AE et CP affectés à l'action 06 du programme 163 Service national universel; il propose l'augmentation des crédits de l'action 01- Promotion du sport pour tous du programme 219.